

# Conseil départemental Haut-Rhin

Direction de l'Éducation,  
de la Culture et des Sports  
Service Collèges, Appui et Ressources

Dossier suivi par Bernadette SCHNAEBELE  
Responsable mission ATC  
Tél : 03.89.30.64.68

Colmar, le - 6 SEP. 2016

Madame la Principale,  
Monsieur le Principal,

A l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, le Conseil Départemental vous réaffirme, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de votre établissement, sa volonté d'être à vos côtés pour appréhender ensemble et sereinement cette nouvelle année scolaire.

S'agissant des personnels départementaux - Agents Techniques des Collèges-, je sais que lors de la détermination de leur planning annuel de travail, vous partagez tout autant que moi le souci d'une organisation optimale répondant de manière satisfaisante à vos nécessités de service et à vos contraintes.

Afin que les agents puissent s'organiser dans leur vie personnelle, au regard de leurs propres contraintes familiales, il importe toutefois que ces derniers puissent connaître, dès la rentrée, leurs dates de permanence et éventuelles astreintes (personnels logés). Bien évidemment, des adaptations en cours d'année scolaire peuvent s'imposer en fonctions de différents impératifs. Il vous appartiendra de les examiner le moment venu avec l'agent concerné.

Notre collectivité souhaite également être destinataire de ce planning, pour chaque ATC, faisant ressortir :

- le temps de travail hebdomadaire et sa répartition,
- les jours et horaires des permanences,
- pour le personnel logé par nécessité absolue de service (NAS), les contreparties demandées (nombre d'heures) et leur programmation sur l'année à venir, y compris la période estivale.

Cette démarche, outre le fait d'assurer une meilleure lisibilité pour le Département en sa qualité d'employeur, sera également facilitatrice pour la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne en matière de calcul des droits à récupération des congés annuels non pris pour raison de santé.

100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68 006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 64 60  
Fax : 03 89 21 64 56  
collèges-ressources@haut-rhin.fr  
www.haut-rhin.fr

Sachez, par ailleurs, que la collectivité travaille avec quelques établissements pilotes à la mise en place d'un outil commun à tous les établissements en vue d'une harmonisation des pratiques et présentations. Dès finalisation de la réflexion, une communication sera effectuée dans ce sens.

Je me permets également de rappeler la nécessité d'adresser à mes services la liste des agents d'astreinte (ATC et personnels de direction) et leurs coordonnées téléphoniques avant toute période de congés scolaires.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente demande.

Je vous prie de croire, Madame la Principale, Monsieur le Principal, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT  
Pour le Président du Conseil départemental  
Et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET